



Expéditeur	Objet	Destinataire(s)
CEA Institut IRIG	Fiche ressource management pour les encadrant.es CEA : Comment être accompagné.e à l'occasion de difficultés dans mon unité?	Ligne managériale CEA
Mars. 2025		

Je constate qu'un.e des salarié.es de ma structure semble rencontrer des difficultés, vers qui l'orienter ? Auprès de qui prendre conseil ? Comment agir ?
Vous trouverez ci-dessous un document récapitulatif qui vous permettra de trouver les ressources mobilisables.

THEMES & PROBLEMATIQUES	RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES	COORDONNEES
SANTE – PREVENTION ACCOMPAGNEMENT CONSEIL MEDICAL ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL	Le médecin du travail est joignable pour toute question relative à la santé au travail : alerte sur l'état de santé d'un salarié, souffrance au travail, aménagement de poste complexe, reprise de travail difficile, Handicap (y compris psychique ou cognitif, addiction) Conseils en ergonomie et amélioration de votre poste de travail(prévention Troubles Musculo Squelettiques (ou TMS). Analyse individuelle sur place ou sous forme d'ateliers collectifs. Intranet : Centre de Grenoble - Suivi médical Centre de Grenoble - Troubles musculo-squelettiques	ACCUEIL du SPST (entre 8h00 et 16h30) Tel : 04.38.78.38.65 accueil-sst-gre@cea.fr

SANTE URGENCE MEDICALE	L'infirmierie du SPST (Service de Prévention et Santé au Travail) accueille les collaborateurs du site du CEA Grenoble pendant l'horaire collectif de travail, pour les urgences médicales, les accidents du travail, les vaccinations ou pour toute autre raison nécessitant une prise en charge urgente (exemple : trouble émotionnel) <i>Ne pas se rendre à l'infirmierie ou à la Formation Locale de Sécurité (FLS), par ses propres moyens, ni dans le véhicule d'un collègue (aggravation possible de la blessure, responsabilité...).</i> Intranet : Centre de Grenoble - Urgences médicales	Formation Locale de Sécurité (FLS): Tel : 18 ou 112 depuis un téléphone CEA ACCUEIL du SPST (entre 8h00 et 16h30) Tel : 04.38.78.38.65 accueil-sst-gre@cea.fr
ASSISTANTES SOCIALES	A la croisée des problématiques personnelles et professionnelles, la cellule des assistantes sociales du CEA assure le diagnostic, l'analyse et l'accompagnement des salariés. Elle intervient en complémentarité des acteurs contribuant à la gestion de l'Humain au travail (service des ressources humaines, mission handicap, mobilité, service prévention de santé au travail, ALAS, CSSCT, etc.). A partir d'entretiens physiques, téléphoniques, suivis réguliers ou ponctuels des salariés, elles conseillent et accompagnent dans des domaines variés : Vie professionnelle : • <u>Le maintien dans l'emploi</u> : travail en amont et en aval des situations, en équipe pluridisciplinaire, préparation au retour à l'emploi en lien avec le SST et ligne managériale. • <u>La souffrance au travail</u> : écoute, accompagnement et travail en partenariat. • <u>Les risques psychosociaux</u> : les assistantes sociales comptent parmi les Référents Risques Psychosociaux du CEA de Grenoble. Vie personnelle : • <u>La famille</u> (enfants, parents âgés, couple, décès, mise en place de solutions adaptée aux besoins (aide à domicile) etc.) • <u>La santé</u> (accès aux droits, conseils sur les statuts et	ASSISTANTE SOCIALE – INSTITUT IRIG Agnès BAFFOIGNE (Accueille sur RDV, sauf en cas d'urgence) Bâtiment 10.03, pièce 218 Tel : 04 38 78 46 47 agnes.baffoigne@cea.fr

	démarches, arrêts maladie, invalidité, handicap, assure si nécessaire la coordination avec les organismes extérieurs (sécurité sociale, mutuelle etc.) • <u>Le logement</u> (orientation sur l'accès au logement, la mobilité professionnelle, expulsions, aménagements dans le cadre du handicap, etc.) • <u>Le budget</u> (Prévention, suivi et conseil pour des situations de dégradations financière ou d'endettement avéré, etc...) Intranet : Centre de Grenoble - La cellule assistante sociale	
PREVENTION HARCELEMENT SEXUEL AGISSEMENTS SEXISTES RACISME	En toute confidentialité, un porteur d'alerte ou une potentielle victime va pouvoir expliquer la situation et s'entretenir avec des référents formés. Aucun salarié, aucune personne en formation ou en stage ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de faits de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste ou pour les avoir relatés. Intranet : Centre de Grenoble - Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes	<u>RESSOURCES INTERNES</u> Chef du Département du personnel, des relations sociales et de gestion : Arnaud Gaultier Coordinatrice Prévention RPS : Valérie Claudel Référente égalité professionnelle : Bénédicte Henry Canudas Chargés de développement RH : • Yann Claret (DRT) • Caroline Agustin (DES) Médecins du travail : • Valentin Duriez • Mélanie Grange-Daval • Marie-Robert Ibrahim • Malika Jalbert • Catherine Manaou Assistantes sociales : • Agnès Baffoigne Social • Ghizlane Filali-Mouhim • Hélène Mazoyer Référente sexisme et harcèlement du Comité Social et Economique (CSE) : Marlène Terrier <u>RESSOURCES EXTERNES</u> : • Défenseur des droits : 09.69.39.00.00 • Inspectrice du travail : Géraldine Bonneville – 04.56.58.38.84 • Numéro dédié aux femmes victimes de violences : 3919

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)	En cas de constat d'une situation de souffrance au travail (individuelle ou collective, pour vous-même ou un.e collaborateur), vous pouvez orienter vers <i>les référents RPS</i>, psychologues du travail et médecin du travail. Selon la situation et le souhait de la personne, la situation pourra faire l'objet d'un signalement RPS qui sera ensuite analysé par les référents RPS. Celui-ci est composé d'acteurs variés : Direction, RH, psychologues du travail, médecins de prévention, assistantes sociales. Intranet : Centre de Grenoble - Risques psycho-sociaux Une psychologue du travail à disposition des salariés : chaque salarié en situation de questionnement sur leur situation de travail, de difficulté ou de souffrance, de confrontation à l'addiction, à du harcèlement moral ou sexuel, ou dans la perspective de situations, transitions et changements à venir, peut entrer directement en contact avec la psychologue du travail (entretien physique, visio, téléphonique). Intranet : Plaquelette dispositif de soutien psychologique CEA-ACCA Grenoble 2024.pdf	<u>15 REFERENTS AU CEA GRENOBLE</u> Chef du Département du personnel, des relations sociales et de gestion : Arnaud Gaultier Coordinatrice Prévention RPS : Valérie Claudel Responsable mobilité : Delphine Blin Adjoint directeur Institut IRIG: Aymeric Sperandio Ingénieur sécurité d'établissement - Sébastien Diry Chargés de développement RH : • Yann Claret (DRT) • Caroline Agustin (DES) Médecins du travail : • Valentin Duriez • Mélanie Grange-Daval • Marie-Robert Ibrahim • Malika Jalbert • Catherine Manaou Assistantes sociales : • Agnès Baffoigne Social • Ghizlane Filali-Mouhim • Hélène Mazoyer <u>PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL</u> ▪ Sophie Laffage Tel : 06.22.61.43.44 sophie.laffage@acca.fr
MEDIATION	Le médiateur a pour mission de rechercher de façon impartiale une solution amiable aux différends opposant le CEA à ses salariés ou ses salariées entre eux. Il peut être saisi par l'administrateur général sur demande spécifique ou par toute personne au sein du CEA qui invoque un dysfonctionnement la concernant. Le médiateur propose une solution au meilleur de l'intérêt des parties concernées. Dans l'exercice de ses fonctions, il peut consulter tout dossier et interagir avec toute personne qu'il juge utile de rencontrer : collègues, hiérarchie, directions fonctionnelles, médecine du travail, assistantes sociales... Intranet : Le portail intranet - Annie Rivoallan est nommée médiateur du CEA	Annie RIVOALLAN Tel : 01 69 08 40 76 annie.rivoallan@cea.fr

DIVERSITE ET HANDICAP	Les actions suivantes sont pilotées par la Mission Handicap en collaboration avec le Service de Santé au Travail : • Le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap par l'aménagement des postes de travail, • Le soutien des équipes opérationnelles au recrutement de personnes en situation de handicap par un travail de sourcing et d'évaluation des compétences • L'accompagnement des équipes à l'intégration des personnes en situation de handicap • L'information et la sensibilisation de l'ensemble des salariés à l'intégration de la singularité Intranet : Centre de Grenoble - Inclusion des personnes en situation de handicap	<u>RESPONSABLE DIVERSITE</u> Bénédicte HENRY CANUDAS Tel : 04.38.78.04.03 benedicte.henrycanudas@cea.fr
ACCOMPAGNEMENT RH	ACCOMPAGNEMENT MANAGEMENT : vous pouvez solliciter vos RH de proximité pour un accompagnement spécifique. DIFFICULTES DISCIPLINAIRES En cas de difficultés comportementales récurrentes ou de faute grave, une sanction disciplinaire peut être envisagée. TELETRAVAIL Vous pouvez solliciter conseils et appuis sur la mise en œuvre du télétravail dans votre structure et notamment en cas de difficulté dans l'application de celui-ci, refus d'une demande. RECRUTEMENT : accompagnement des encadrants de l'analyse du besoin, jusqu'à l'intégration du personnel recruté. GESTION DES CARRIERES : accompagnement des managers des carrières des salariés (entretien annuels, revue de personnel, viviers...) DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES / FORMATION : identification des besoins de formations pour la montée en compétences des salariés CEA Intranet : Ressources humaines et relations sociales - Votre guide pour le télétravail Irig - Ressources Humaines - Vos interlocutrices	<u>RH INSTITUT IRIG (SELON UMR)</u> <u>MEM / PHELIQS/ SBT / SPINTEC / SYMMES</u> Frédérique GARCIN Tel : 04.38.78.10.40 frederique.garcin@cea.fr BIOSANTE / BGE / CBM / IBS / PCV Mélissa PITOIS Tel : 04.38.78.54.30 melissa.pitois@cea.fr